

DECRET N° 2021/750 DU 28 DEC 2021  
portant adhésion du Cameroun à l'Accord créant le Réseau  
International sur le Bambou et le Rotin (INBAR), adopté à  
Beijing (Chine), le 06 novembre 1997.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2021/017 du 16 décembre 2021 autorisant le Président de la République à procéder à l'adhésion du Cameroun à l'Accord créant le réseau international sur le bambou et le rotin (INBAR), adopté à Beijing (Chine), le 06 novembre 1997,

DECRETE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>.**- Le Cameroun adhère à l'Accord créant le réseau international sur le bambou et le rotin (INBAR), adopté à Beijing (Chine), le 06 novembre 1997.

**ARTICLE 2.-** Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

PRÉSIDENTE DE LA REPUBLIQUE  
PRESIDENCY OF THE REPUBLIC  
SECRETARIAT GENERAL  
SERVICE DU FICHER LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE  
LEGISLATIVE AND STATUTORY AFFAIRS CARD INDEX SERVICE  
COPIE CERTIFIEE CONFORME  
CERTIFIED TRUE COPY

Yaoundé, le 28 DEC 2021

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

